



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES**

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement 203 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général, que le règlement 203 est entré en vigueur le 18 juin 2021.

Le règlement 203 touche exclusivement la municipalité d'Adstock et a pour effet d'ajouter des dispositions relatives à la redéfinition des limites de zones à l'intérieur de l'affectation du pôle récréotouristique du mont Adstock sans avoir à modifier le schéma d'aménagement révisé advenant le respect de certaines conditions.

Donné à Thetford Mines, ce 19 août 2021.

**LOUIS LAFERRIÈRE,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**